



**SAINT
PALAIS
SUR-MER**

**PROJET PEDAGOGIQUE
DE L'ACCUEIL DE
LOISIRS EXTRASCOLAIRE
DE LA VILLE DE
SAINT PALAIS SUR MER**

2020-2021





Saint Palais sur mer est une commune du sud-ouest de la France, située dans le département de la Charente-Maritime (région Nouvelle Aquitaine). Elle a une superficie de 16 km² où résident 3988 habitants à l'année, dont 60% de retraités.

Le projet pédagogique est élaboré dans un premier temps par le directeur de l'accueil et dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de la Ville de Saint-Palais sur mer, en cohérence avec le Projet Educatif Local existant.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement de l'accueil. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

Organisateur : Monsieur Le Maire, Claude Baudin

Ville de Saint-Palais-sur-Mer
Hôtel de Ville
1 Avenue de Courlay
17420 Saint-Palais-sur-Mer
Tel : 05.46.23.56.56

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire

Lieu de l'accueil : Groupe Scolaire Lucien Robin
73 Avenue Courlay
17420 Saint-Palais-sur-Mer
Tel : 06.27.40.74.72

Numéro d'habilitation : **0170232CL000120**

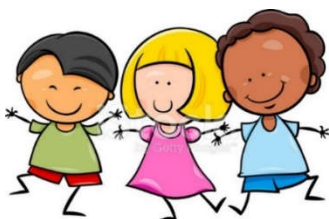
Les responsables : Responsable du service Enfance Jeunesse, Céline JABIOL, titulaire BEATEP et BAFD.
Directrice de l'accueil, Valérie PASQUET, titulaire BEATEP.
Directrice adjointe de l'accueil, Gwenaëlle Caton, BAFD en cours.

Capacité d'accueil : 80 places



Public accueilli : les enfants de 3 à 13 ans, en priorité ceux de l'école et, selon les possibilités d'accueil, d'abord les autres enfants saint-palaisiens puis ceux extérieurs à la commune.

Période d'accueil : L'accueil est organisé de 8h à 18h30, pendant chaque période de vacances durant l'année scolaire 2020-2021, sauf durant les vacances de Noël.



Descriptif de l'accueil :

- un hall d'entrée avec porte-manteaux
- une salle de motricité, servant d'accueil et de lieu d'activités, de salle pour le goûter en cas de pluie
- une bibliothèque
- des sanitaires adaptés aux enfants
- un réfectoire
- un dortoir
- une salle de pause pour les animateurs
- bureau de la direction
- des salles d'activités aménagées pour chaque tranche d'âge selon les besoins
- Une cour d'école, avec un toboggan, des structures en bois, une plate-forme goudronnée avec des cages de but, des tables de ping-pong, un panier de basket
- la maison Saint-Palais-Djeun's, équipée d'une grande salle d'activité, d'un WC handicapé, d'un WC avec lave-main, d'une salle d'eau, d'une cuisine, d'un local de rangement et divers placards de rangement, dédiée aux 8-13 ans



De plus la commune de Saint-Palais-sur-Mer offre un cadre de vie des plus agréables de par sa situation géographique et des nombreuses infrastructures permettant aux enfants et aux jeunes de se retrouver :

- Le parc de Raymond Vigne comprenant un parcours de santé autour d'un magnifique lac, un city stade, des structures de jeux pour enfants et un espace naturel protégé accueillant une réserve d'oiseaux, un arborétum et des ruches.
- Les plages de Nauzan, du Bureau, du Platin et de la grande côte.
- Le skate Parc
- La base nautique permettant la pratique de voile, surf, char à voile, paddle...
- la médiathèque
- le gymnase Dominique Rocheteau
- Le Dojo (Judo, arts martiaux...)
- Le golf de 18 trous
- Le centre équestre
- La nouvelle salle de spectacle/cinéma Michel Legrand
- Le centre culturel Boris Vian, regroupant la médiathèque, le conservatoire de musique et de danse, les ateliers de théâtre et la web radio.

Tarifs :

1. Habitants saint-palaisiens

Code tarifaire	LC1	LC2	LC3	LCX
Quotient familial CAF ou MSA	De 0 à 550	De 551 à 760	Supérieur à 760	Non allocataire *
Demi-journée (sans repas)	2.50 €	3.50 €	4.50 €	8.00 €
Repas	3.00 €			3.00 €
Journée (avec repas) ou Nuitée	7.00 €	9.50 €	12.00 €	18.00 €
Journée (avec repas) + sortie/activité excep.	9.00 €	12.00 €	15.00 €	22.00 €
Pénalité de retard	2.50 €			2.50 €

* ou sans justificatif CAF / MSA



2. Habitants hors commune

Code tarifaire	LH1	LH2	LH3	LHX
Quotient familial CAF ou MSA	De 0 à 550	De 551 à 760	Supérieur à 760	Non allocataire *
Demi-journée (sans repas)	3.00 €	4.20 €	5.40 €	9.60 €
Repas	3.60 €			3.60 €
Journée (avec repas) ou Nuitée	8.40 €	11.40 €	14.40 €	21.60 €
Journée (avec repas) + sortie/activité excep.	10.80 €	14.40 €	18.00 €	26.40 €
Pénalité de retard	3.00 €			3.00 €

* ou sans justificatif CAF / MSA

Les moyens :

L'équipe : l'accueil fonctionne de la façon suivante :

- Durant les petites vacances scolaires : une directrice et de 2 à 4 animateurs diplômés ou stagiaires, dont une Assistante Sanitaire.
- Durant les vacances estivales : une directrice, la commune emploie des animateurs contractuels (CEE) pour composer le reste de l'équipe. L'accueil de loisirs fait également appel à des prestataires extérieurs dans le cadre de mini-stages, sportifs ou artistiques : stages équitation, stages ultimate, stages char à voile, stages poterie...
- Quelle que soit la période, l'entretien des locaux est assuré par un agent technique. Les repas sont commandés auprès d'un prestataire. La liaison froide et l'organisation des repas sont gérées par un agent technique. Cependant un chef cuisinier ayant été recruté dernièrement, la proposition de menus fabriqués sur place est à l'étude.



Le financement : l'accueil de loisirs est financé par la ville Saint-Palais-sur-Mer qui perçoit des subventions de la CAF (PSO + CEJ) et de la CARA.

Les moyens pédagogiques : du matériel pédagogique divers, nécessaire aux activités proposées par les animateurs et aux temps calmes, est stocké dans une salle prévue à cet effet. Les enfants peuvent également profiter de jeux de société, divers jouets selon les tranches d'âges. Les structures extérieures sont à la disposition des enfants sur les temps libres. Les repas seront pris au réfectoire.

Modalités de transports : la commune dispose de 2 minibus, que l'équipe peut utiliser pour de courts trajets. Les sorties à la journée pour des trajets plus longs se feront en bus, mis en place par des prestataires de service. Les déplacements à la plage, au parc communal, au gymnase, ou au marché dans le cadre de temps d'activité, se feront à pied.

Les objectifs : Les objectifs éducatifs de la commune sont :

- Favoriser le développement, l'épanouissement, l'ouverture et l'autonomie des enfants et des jeunes par une offre éducative adaptée et de qualité.
- Développer des actions éducatives favorisant la citoyenneté, le développement durable, la découverte et le respect de l'environnement.
- Encourager l'implication des familles et des acteurs éducatifs au sens large.
- Favoriser le lien intergénérationnel.
- Porter une attention particulière à l'enfant en apportant une aide et un soutien aux familles.
- S'ouvrir à l'autre en développant des actions en partenariat avec les communes voisines.
- Promouvoir des démarches de sensibilisation et d'éducation aux comportements favorables à la santé et au bien-être.

La finalité des actions organisées par la ville de Saint-Palais-sur-Mer, et notamment de l'accueil de loisirs sans hébergement, est « d'être un espace d'éducation où se développent des temps de loisirs collectifs, en lien avec la famille, l'école et les autres lieux de vie de l'enfant et du jeune. Il favorise la relation



avec les autres professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, dans un esprit de prévention ».

L'accueil de loisirs veillera à favoriser le vivre ensemble, afin de développer l'autonomie et l'entraide. Ceci permettra à chacun de découvrir et d'approfondir ses capacités personnelles, sans se soucier des différences, afin que chacun puisse s'épanouir dans le groupe.

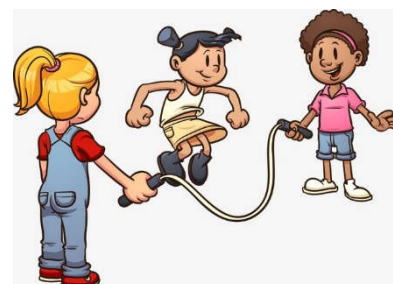
Les objectifs pédagogiques de l'équipe sont :

Valeurs éducatives	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Socialisation	<ul style="list-style-type: none">• Développer le vivre ensemble• Favoriser la participation dans la vie du centre• Créer un lien intergénérationnel au sein de la commune.	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la vie de groupe• Développer la coopération• Mettre en place des affichages• Instaurer des règles de vie communes• Travailler en collaboration avec les associations communales afin que nos aînés puissent partager leurs expériences et leurs savoirs aux plus jeunes
Autonomie	<ul style="list-style-type: none">• Développer l'entraide• Favoriser l'autonomie	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des activités communes• Mettre en place un système de parrainage• Se repérer dans l'espace et dans le temps• Amener l'enfant à faire seul ses activités
Epanouissement	<ul style="list-style-type: none">• Permettre de participer à des activités variées	<ul style="list-style-type: none">• Proposer des activités culturelles, artistiques, créatives, sportives• Proposer des activités adaptées aux temps calme



Journée type :

Tranche horaire	Activité	Répartition des animateurs
8h à 9h30	Accueil échelonné, temps libre : jeux de société, dessins, jeux calmes	1 animateur au pointage 1 animateur accueille les enfants 1 animateur propose des jeux ou activités calmes, les autres arrivent de manière échelonnée
9h30 à 9h45	Rassemblement, appel, présentation de la journée et du menu, répartition par tranche d'âge ou selon les activités prévues	Présents auprès des enfants
09h45 à 11h45	Passage aux toilettes, préparation et déroulement de l'activité, rangement, temps libre si possible	Chaque animateur est avec les enfants de sa tranche d'âge, il participe et anime son groupe
11h45 à 12h	Retour au calme, passage aux toilettes	Surveillance du passage aux toilettes
12h à 13h	Repas	A table avec les enfants, 1 pause selon les effectifs
13h à 14h30	Temps calme, sieste pour les plus petits, réveil échelonné	Surveillance du temps calme, organisation de petits jeux calmes, jeux de société, dessins, pause à tour de rôle
14h30 à 16h30	Passage aux toilettes, préparation et déroulement de l'activité, rangement	Chaque animateur est avec les enfants de sa tranche d'âge
16h30 à 17h00	Temps de goûter	Préparation et distribution du goûter, pause à tour de rôle
17h à 17h15	Bilan de la journée, attentes des enfants pour le lendemain	Présents auprès des enfants pour les écouter et noter les demandes
17h15 à 18h30	Départ échelonné, temps d'échange avec les parents	1 au pointage, les autres se répartissent entre organisation de petits jeux, ou préparation des activités du lendemain



Rôle de chacun :

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de chacun, et avant tout des enfants. Ses membres connaissent et appliquent les objectifs du projet pédagogique. L'équipe est garante du respect du règlement intérieur établi par la commune. Des réunions permettent l'adaptation des activités aux besoins ou aux envies des enfants, l'échange des points de vue et tout cela dans un climat de confiance, de respect et d'entraide.

La directrice et son équipe sont garantes du respect des règles établies au sein du centre. A l'extérieur, l'équipe veillera au respect des règles de sécurité qui s'imposent, ou de bon sens.

La directrice veillera au respect du projet éducatif et à la mise en œuvre du projet pédagogique, ainsi qu'à son évaluation. Elle s'assurera de la bonne cohésion et dynamique de l'équipe. Elle se rendra disponible et à l'écoute de chaque membre et ce dans le but de garantir une cohésion d'équipe permettant aux enfants de passer un bon séjour. Elle assurera son rôle de gestionnaire et effectuera toutes les tâches administratives nécessaires. Elle sera en charge de la communication entre tous les intervenants : élus, équipe, prestataires, familles. Elle veillera à l'application des textes réglementaires au niveau de la sécurité tant des biens que des personnes. Elle veillera à assurer la sécurité physique et morale de chacun.

Chacun des animateurs veillera en priorité au bien-être de chaque enfant. Il se rendra disponible, à l'écoute et attentif à tout ce qui peut se passer dans le groupe. Il s'impliquera dans chaque temps de la journée, aidera chaque enfant à s'épanouir et trouver sa place. Il devra instaurer un climat de confiance aussi bien vis-à-vis des enfants que des parents et de l'équipe d'animation. Il remplira pleinement son rôle d'animateur : il aidera dans les temps d'activité, participera aux divers jeux. Il aidera dans les temps de vie quotidienne : toilette, repas.

Une rencontre des stagiaires préalablement à la période de stage est organisée au moins avec la directrice, et le reste de l'équipe quand c'est possible. Un référent est nommé en fonction des tranches d'âge sur lesquelles intervient le stagiaire. Une évaluation est faite à mi-stage, puis une à la fin en concertation avec l'ensemble de l'équipe. Il est attendu du stagiaire qu'il soit acteur de sa formation. Il doit être en mesure de s'auto-évaluer. La prise d'autonomie sera progressive : lors de la première semaine, il découvre l'équipe, les locaux, le fonctionnement. Au cours de la deuxième semaine, sa participation aux activités sera demandée, ainsi que la mise en place d'activités avec l'aide des autres membres de l'équipe. Puis lors de la troisième semaine il gèrera des activités, seul. Il pourra, dans la mesure du possible, choisir la tranche d'âge dont il souhaite s'occuper.



Les activités :

Un programme d'activités est établi par l'équipe d'animation. Ces activités sont organisées selon les tranches d'âges. Le programme est affiché à l'entrée et dans la salle d'accueil. Parents et enfants ont ainsi la liberté d'apporter leurs remarques ou demandes éventuelles. Le programme peut donc être modifié en fonction des demandes ou attentes des familles, mais également en fonction de la météo et des opportunités du moment (programme animations de la ville).

Des activités sont proposées le matin et l'après-midi. Qu'elles soient manuelles, culturelles, artistiques ou sportives, elles sont organisées en fonction du temps, plutôt le matin en période estivale. Elles peuvent être proposées par des intervenants extérieurs et peuvent également avoir lieu à l'extérieur des locaux (mini-stages d'équitation ou de char à voile par exemple).

Des mini-séjours dans la région peuvent être organisés afin de proposer aux enfants une autre facette de la vie en collectivité.

Des nuitées sur le centre de loisirs peuvent être proposées durant les vacances d'été afin d'apporter aux enfants une première expérience du camping en toute simplicité dans un lieu connu et sécurisé. Des veillées accueillant les parents seront également proposées.

Les outils d'évaluation :

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie de l'accueil de se positionner par rapport à des objectifs énoncés et atteignables. Elle permet aussi de prendre conscience des différentes évolutions et de pouvoir réadapter les activités en fonction des situations ou des remarques.

Elle est aussi un moyen de communication auprès de chacun des acteurs. En effet, un outil adapté permet à l'équipe d'évoluer en fonction des demandes ou remarques des familles. Un bon outil peut également permettre de revoir les comportements ou façons de faire de l'équipe d'animation vis-à-vis des enfants, des parents ou des autres membres de l'équipe.

Tout le monde prend ainsi part à un bon-vivre ensemble, à l'épanouissement de chacun et ceci dans le but de faire passer de bons moments aux enfants.

